

L'équipe des Inspecteurs LV-Lettres

à

Messieurs les directeurs, Mesdames les
directrices de CFA

*à l'attention de Messieurs les formateurs,
Mesdames les formatrices de CFA*

Dossier suivi par :

Astrid Désirée
Assia Costanzo
IEN Langue Vivante - Lettres
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Nantes, le 19 novembre 2021

Objet : complément d'informations concernant les modalités d'épreuve en langue anglaise pour les Brevets des Métiers d'Art et les Brevets Professionnels

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été nombreux à nous interroger sur les modalités d'épreuves en 2022 pour les Brevets des Métiers d'Art ainsi que pour les Brevets Professionnels.

Des évolutions ont eu lieu récemment pour les épreuves des Brevets des Métiers d'Art mais aucun signe, à ce jour, nous indique qu'il en sera de même pour les Brevets Professionnels. C'est pourquoi, nous voulons apporter des précisions supplémentaires et rectifier le deuxième point de la lettre de rentrée du 14 septembre 2021.

- Pour les BMA, le **Bulletin Officiel de référence** était celui du 23 juin 2013. L'arrêté du 16 décembre 2020 **vient le modifier**. Pour la session 2022, les épreuves d'anglais pour le BMA sont définies dans l'arrêté du 17.06.2020, c'est à dire qu'elles se calquent sur celles du baccalauréat professionnel 2022.
- En ce qui concerne les BP, aucune modification n'a été apportée à ce jour. Les textes en vigueur restent le **Bulletin Officiel n° 14 du 8 avril 2016** et le **BO n° 35 du 19 octobre 2017** pour la grille d'évaluation.

L'entraînement dans les cinq activités langagières reste incontournable quelles que soient les modalités des épreuves.

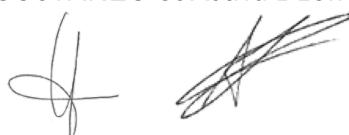
Vous trouverez, pour vous aider, des ressources et des informations complémentaires sur le portail pédagogique de l'académie : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/anglais-lp/>

Nous joignons également, à ce courrier, une infographie qui récapitule les textes de référence en fonction des diplômes professionnels.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez nos respectueuses salutations.

L'équipe des Inspectrices Anglais-Lettres

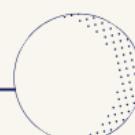
Mesdames Assia COSTANZO et Astrid DÉSIRÉE



Définitions des épreuves de langues vivantes et fiches d'évaluation

FICHE RECAPITULATIVE

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

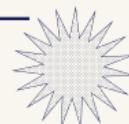


JO du 5 juillet 2020 (définition des épreuves)
plus précisément voir l'arrêté du 17 juin 2020

Les grilles apparaissent sur le site académique.

BREVET DES MÉTIERS D'ART

L'arrêté du 16 décembre 2020 modifie
l'arrêté du 3 avril 2013.



Les épreuves sont identiques à celles du
BAC. Pro 2022 et sont présentées dans
l'arrêté du 17 juin 2020.

BREVET PROFESSIONNEL

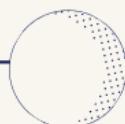
Les textes restent :



- le BO n°14 du 8 avril 2016 pour la
définition des épreuves (annexe V)
- le BO n°35 du 19 octobre 2017
pour la grille d'évaluation

CAP

Les épreuves sont définies dans
le BO n°35 du 26 septembre 2019.



Les grilles d'évaluation apparaissent
dans le BO n°26 du 25 juin 2020